



ROCHEGUDE Bulletin municipal



Année 2023



Édito

Une nouvelle année commence et de nombreux défis nous attendent ! 2023 a été marquée par des situations nationales et internationales difficiles, ce qui rejaillit inmanquablement sur nos petites communes. L'inflation crée des dépenses en augmentation conséquentes, surtout pour le coût de l'énergie avec des recettes contraintes. Les enjeux environnementaux sont également une source d'inquiétude car ils affectent nos paysages, nos activités économiques (tourisme) et notre climat. En 2024, notre attention sera particulièrement focalisée sur la modification de la carte communale qui nous pose quelques soucis.

Plus que jamais, notre action se recentre sur l'essentiel. J'espère que vous verrez le travail accompli par la municipalité à travers la lecture de ce bulletin. Nous sommes attachés à maintenir et à améliorer notre qualité de vie.

En attendant, continuons à notre échelle à cultiver le vivre-ensemble et à s'entraider autant que nous le pouvons. Je vous souhaite une bonne année.

Meilleurs vœux à tous pour 2024.

Amicalement,



Patrick DUMAS

Chantiers et travaux

Comme prévu, peu de gros chantiers ont été engagés en 2023. Nous avons cependant repeint les volets de la mairie à travers un chantier d'insertion avec qui nous collaborons depuis plusieurs années. Ce dernier a également débroussaillé les abords de la station d'épuration et rouvert deux chemins ruraux dans la plaine de Deves.



Après l'achat du bâtiment (12 000 €) près des containers à poubelles dans le centre-bourg, nous avons réalisé l'électrification du local ainsi que la pose d'une alarme. Nous avons déjà constaté lors des festivités estivales l'avantage de posséder un local proche des lieux de vie. Le transport et le stockage du matériel s'en trouvent facilité.



Le projet de réhabilitation des pistes DFCI, projet porté financièrement par la Communauté de communes, qui a malheureusement deux ans de retard, a démarré en septembre 2023. Après quelques péripéties liées à l'emplacement des citernes, il a progressé régulièrement dans le respect des contraintes administratives (10m de large). Les pistes DFCI seront aux normes pour plusieurs années.



L'urbanisme, avec le renouvellement de la carte communale voté en 2022, a occupé une grande partie de notre attention en 2023. Démarré avec l'objectif de corriger quelques anomalies et potentiellement d'ouvrir de nouvelles parcelles à la construction, nous avons constaté au cours de nos réunions de travail avec notre consultant et les services de l'État que l'objectif initial ne pourrait pas être atteint. Les récentes nouvelles lois votées par le Parlement contiennent des objectifs de réductions d'espaces même en milieu rural. La notion de Zéro artificialisation nette (ZAN) est louable, mais son application stricte dans les petites communes crée une diminution des espaces constructibles existants. Nous y reviendrons dans ce bulletin.

L'administratif

Sans eux, les élus feraient difficilement leur travail. Les employés communaux sont la cheville ouvrière de toutes les mairies. Chacun à sa tâche et toujours accueillant.

Hebdomadairement, Philippe et Ahmed travaillent dans les rues, ruelles et routes. Ils s'assurent de l'entretien des espaces verts et des petites réparations entres autres.

Valérie et Vanessa assurent l'accueil, le secrétariat et l'administration. Elles ont accueilli cette année des stagiaires scolaires et en reconversion. Françoise vient nettoyer la mairie pour offrir au public, élus et employés, un espace de travail propre.

Tous participent à la vie de la Mairie.



Eaux et assainissement

La loi prévoit un transfert des compétences eaux et assainissement à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2026. Les conseils municipaux des communes de Rivières et de Rochegude souhaitent conserver ces services après cette date car ils nous donnent satisfaction en régie communale pour l'assainissement et en syndicat pour l'eau. À travers le syndicat Cèze Auzonnet qui gère la partie distribution d'eau, nous réfléchissons à élargir ces compétences à l'assainissement ce qui nous permettrait de conserver la double compétence en interne.

Pourquoi cette volonté de rester sur le fonctionnement actuel ? Pour plusieurs raisons : depuis des années nous travaillons ensemble, Rivières et Rochegude pour l'assainissement. Rivières, Tharoux, Saint-Denis, Saint-Jean-de-Maruéjols-et-Avéjan, Potelières, Allègre, Saint-Julien-de-Cassagnas et Rochegude pour la distribution d'eau. Nos coûts sont maîtrisés, nos travaux planifiés sur plusieurs années et le service rendu est de qualité. Nous voulons éviter une trop grosse concentration de compétence à la Communauté de commune qui pourrait ensuite déléguer à un prestataire externe (Suez ou la Saur par exemple) la distribution de l'eau et de l'assainissement sans trop de contrôle sur les coûts finaux et donc la facturation des services aux usagers que nous sommes.

La station d'épuration

Le schéma directeur de l'eau et l'assainissement de 2022 recommandent la création d'une troisième cellule de roseaux plantés pour absorber les apports des nouveaux habitants branchés sur le réseau collectif de Rivières et Rochegude. Les études et les demandes de subventions ont été réalisées en 2023. Cette nouvelle cellule, qui doit nous permettre de respecter nos obligations de rejets dans le futur, pourrait se situer au-dessus des terrains de la station actuelle.

Cependant, nous avons rencontré un souci car les terrains envisagés appartiennent à une personne décédée depuis 27 ans et dont la succession n'a pas été réalisée ! La fin d'année 2023 a été consacrée à trouver une solution à cette situation inédite. L'emprunt contracté à l'époque arrive à échéance et nous pouvons donc envisager sereinement avec l'aide de l'État et du Département cet agrandissement.



Ces travaux prévisionnels nous permettraient aussi de réhabiliter la station actuelle qui a déjà plus de 20 ans. L'ensemble des prélèvements réalisés par les services sanitaires montre un respect des normes de rejets et donc un fonctionnement satisfaisant de la station en 2023. Il a toutefois ses limites en période estivale.

Été 2023

Malheureusement, début juillet a été marqué par la disparition d'une personne dans les bois communaux de Rochegude au-dessus du cimetière communal. En effet, depuis le début de la semaine, sur le parking du cimetière, une voiture blanche stationnait. Si des spéléologues sont souvent amenés à rester plusieurs jours d'affilée pour explorer ou agrandir une cavité souterraine, cette fois, M. le maire s'est inquiété et a informé la gendarmerie de la présence anormale de ce véhicule. Celui-ci appartenait à une femme, domiciliée à Rochefort-du-Gard, disparue depuis déjà plusieurs jours.



C'est à la suite de cet appel que des recherches sur place ont été lancées. Dès lors, un gros dispositif de recherche s'est mis en place. Une première battue a été réalisée sans succès. Il a alors fallu l'arrivée d'un chien de la brigade cynophile de gendarmerie, spécialisée dans la recherche de personnes disparues, pour remonter la trace de la conductrice, jusqu'à la découverte du corps, 800 mètres plus loin, perdu dans un bois communal.



La suite de l'été fut heureusement plus sereine avec les animations estivales classiques de Rochegude. Le bal organisé par Rock A Guda et la « Garden Party » de la municipalité ont encore été très festifs et fréquentés.

Un dîner fraternel très réussi a été organisé sous le barnum par l'association Œcuménique. Il a réuni de nombreuses personnes, venues des différents villages voisins, en présence du pasteur Charles Berger, du prêtre Jean-Luc Gébelin, des maires de Rochegude et Saint-Jean-de-Maruéjols-et-Avéjan.

Budgets et comptes administratifs de la commune pour 2022

Comme chaque année, le conseil municipal a procédé par un vote à la clôture des comptes de l'année 2022 et le budget 2023. Globalement, le bilan financier est sain avec aucun endettement sur le long terme. Cependant nos finances sont de plus en plus contraintes par des injonctions de l'État sur des dépenses obligatoires qui grèvent notre libre administration.

En 2023, les taux communaux votés par le conseil municipal sont inchangés, mais les bases fiscales imposées par le ministère des Finances ont augmenté de 7,2 %. C'est pour cela que vos impôts fonciers de septembre 2023 sont en augmentation. Notre philosophie fiscale est simple : elle doit permettre un équilibre du budget sans alourdir inconsidérément les charges.

Compte administratif 2022 - Budget communal

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture de 59 326,24 € et la section d'investissement fait apparaître un déficit de clôture de 4 540,79 €

Budget prévisionnel 2023 - Budget principal

Le budget primitif 2022 du budget principal est approuvé. La section de fonctionnement s'équilibre à 500 000 €. La section investissement s'équilibre à 330 000 €

Compte administratif 2022- Budget assainissement

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture de 2 997,70 € et la section d'investissement fait apparaître un déficit de clôture de 76 938,77 €

Budget prévisionnel 2023- Budget assainissement

Le budget primitif 2021 du budget assainissement est approuvé : la section de fonctionnement s'équilibre à 78 000 € et la section investissement s'équilibre à 40 000 €

Redevance assainissement 2023

Comme en 2022, l'abonnement par an et par foyer est inchangé : il est fixé à 70 € et le m3 d'eau consommé à 1 €. La participation pour le raccordement à l'assainissement collectif est fixée à 2 000 €.

Vote des taxes directes locales 2023 : TH 12,00 % - TFB 36,80 % - TFNB 40,15 %

Le marché hebdomadaire du mercredi

Malgré une conjoncture économique difficile, le marché se maintient sur la place de la Solidarité tous les mercredis. Il faut saluer la persévérance des commerçants qui viennent chaque mercredi vendre leurs produits. Cela permet de maintenir du lien social et de proposer une alimentation de circuit court.

Plusieurs petits groupes de musiques sont revenus se produire pendant les heures du marché estival. Moments appréciés par l'ensemble des présents touristes et locaux.

Comme chaque année, les actions du Téléthon sont menées de façon intercommunale avec Rivières, Tharoux, Allègres, Saint-Denis. Le marché festif des Lumières en décembre permet une petite animation pour récupérer des dons. Une soupe savoureuse, la Garbure, un vin chaud et une tombola des marchands ont permis de recueillir 231 € pour le Téléthon cette année. Il faut remercier chaleureusement les bénévoles qui se mobilisent pour collecter les fonds.

Nouveaux arrivants

Afin d'éviter des oublis lorsque nous envoyons des courriers, des invitations ou même des emails, nous avons besoin de connaître vos coordonnées personnelles ou bien mettre à jour les anciennes. De plus, la réglementation des Plans communaux de sauvegarde (PCS) recommande que nous puissions joindre l'ensemble des habitants lors d'une alerte/vigilance météo ou autre. Merci de les communiquer au secrétariat de la mairie.

Nous vous recommandons de télécharger l'application Illiwap sur vos téléphones pour recevoir les alertes en temps réel.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants.



Festivité culturelle été 2023

L'association Phase a renouvelé son exposition Artiste dans les rues et les cours. Ce fut une nouvelle fois une très belle manifestation d'artistes et un succès par sa fréquentation. De nouveaux propriétaires de maisons ont ouvert leurs terrasses et cours pour permettre aux artistes d'exposer dans d'excellentes conditions. Les exposants et visiteurs ont unanimement salué la qualité des œuvres et l'organisation.

L'église a accueilli cette année des sculptures remarquables qui ont enthousiasmé les curieux. Il y en avait pour tous les goûts.

Une nouvelle fois, ce fut une réussite, avec beaucoup de monde. Des amoureux de l'art et de notre village médiéval étaient présents. Bravo aux organisateurs pour leur dévouement, leurs choix et surtout merci aux visiteurs pour leur enthousiasme.

L'église Saint-Paul

Depuis 1905, les églises sont à la charge des municipalités. La nôtre a été restaurée de fort belle manière ses quinze dernières années. Cependant, personne n'avait fait vérifier l'état du clocher et de ses deux cloches. Une envolée de cloches lors d'un baptême souleva bien des questions.

M. le maire a demandé à un campaniste de venir vérifier l'intégrité des structures supportant les cloches. Il a effectué un diagnostic complet des deux cloches. Elles présentent toutes les deux des problèmes. La plus grosse est bancale. Elle penche vers la droite et son battant n'est plus centré. Les deux supports sont érodés, mais encore en bon état. Pour la plus petite, les deux supports latéraux sont vraiment abîmés car ils reposent directement sur la pierre. Les battants des deux cloches sont érodés. Elles ont dû être souvent utilisées à une époque !

L'inscription, sur la plus grosse des cloches, mentionne la date de fabrication 1845 et le nom de la marraine Marie-Joséphine d'Entremaux.

Un projet de rénovation pourrait voir le jour dans les prochaines années si des financements conjoints pouvaient être trouvés.



La retenue de substitution d'eau



L'autre actualité de l'année a été un article en première page du *Midi Libre* : « Une méga bassine à Rochemade ». Même si le partage de la ressource en eau devient une question récurrente dans les discussions. Eau potable, tourisme et agriculture doivent pouvoir cohabiter demain.

L'article avec un titre accrocheur a généré quelques turbulences dans notre quotidien à la Mairie. Un collectif citoyen s'est mobilisé pour dénoncer ce projet porté par l'ASA de Saint-Jean-de-Maruéjols avec sa station de prélèvement et pompage située près du pont Noyé.

M. le Maire a souhaité repositionner ce projet dans son contexte local. Rochemade n'est pas Sainte-Soline. Actuellement, une étude est en cours par le Pays Cévennes pour définir les besoins et valider les premières options. Ce projet est toujours en cours de définition et l'ensemble des acteurs et des Rochemadois seront consultés.

Cimetière

Conformément à la législation des cimetières, la municipalité a fait installer deux columbarium de six cases chacun dans le cimetière communal de Rochemade. Les demandes de concessions funéraires pour un emplacement dans le cimetière ou un espace au columbarium sont à effectuer auprès du secrétariat de Mairie. Le prix d'une concession est fixé par le conseil municipal.



Travail collaboratif administratif

La mutualisation des moyens humains et administratifs réalisée par les Mairies de Rivières, Rochemade et Tharax a encore une fois permis de dégager des synergies et des économies d'échelle. Chaque premier lundi du mois, nous organisons à tour de rôle une réunion de travail pour planifier et discuter des projets en commun et surtout partager nos expériences ou compréhension des textes de loi. Ces réunions sont élargies tous les deux mois à nos collègues de Saint-Jean-de-Maruéjols, Saint-Denis, Potelières. Cette communauté implicite du Val-de-Cèze fait avancer collectivement le territoire.

Nos adjoints sont souvent présents et contribuent à ce travail collaboratif.

La fibre

Les techniciens ont déployé la fibre dans le bourg centre et les hameaux au cours de l'année 2023. Il y a eu quelques ratés car les sociétés demandent que les goulottes de raccordement ne soient pas obstruées par des racines ou autres obstacles pour atteindre les habitations. Les fosses techniques télécom ont donc connu beaucoup d'ouvertures et de fermetures.

La mairie est dorénavant « fibrée ». Cela devrait nous permettre une meilleure qualité de service.

Cependant, nous constatons un désengagement de la part de France Télécom/Orange sur le réseau en cuivre. De nombreux Rochegudois nous ont signalé des délais inacceptables pour des réparations de câble. Nous avons dû interpellier le sénateur Laurent Burgoa pour espérer une amélioration de service. Il faut néanmoins s'attendre à un désinvestissement sur le réseau de cuivre dans les prochaines années.



Interview : le camping Universal

Florence et son mari Frédéric, accompagnés de leur fils, sont les nouveaux propriétaires de ce camping avec Laurent, le frère de Florence.

Florence et son frère sont venus avec leur maman Nicole. Ils arrivent tous de différentes régions : Nord, Normandie et Var. Laurent était entrepreneur en serrurerie, Florence et Frédéric travaillaient respectivement dans les filières du déchet et de l'assainissement. Les accidents de la vie, accentués par le Covid, ont fait émerger le projet de changement de vie.



Comment avez-vous découvert la région ?

Adeptes du caravanning, nous avons pendant les vacances d'été parcouru plusieurs régions de France notamment l'Occitanie, seule région dans laquelle nous avons séjourné à plusieurs reprises.

Pourquoi acheter le Camping de Rochegude ?

Il remplissait une grande partie de nos attentes, notamment sa situation géographique. Il est situé à une vingtaine de kilomètres de nombreux sites. Il y a aussi notre coup de cœur pour l'Occitanie et ses paysages dont on ne se lasse pas. Le caractère familial du camping nous correspond totalement. L'accès direct à la Cèze, ses 4,5ha arborés garantissent un peu de fraîcheur en saison. Un beau potentiel pour ce projet familial. Il y fait bon vivre !

Comment s'est passée la première saison ?

Notre arrivée tardive et notre inexpérience dans le domaine ont occasionné beaucoup de difficultés. Ajouté à cela, le martèlement des médias sur le manque d'eau et la chaleur, a fait fuir le tourisme vers l'ouest. Nous avons cependant rempli notre mission avec succès. Nous avons une énorme pensée pour Michel Gossart, notre cuisinier, que nous avons eu la chance et le bonheur de rencontrer. Il a été un pilier au démarrage de cette saison. Au-delà de sa qualité indéniable de chef, il est très cultivé et très connu. Il nous a pleinement accompagnés. Nous avons énormément de retours positifs, c'est très encourageant !

Qu'est ce qui vous plaît à Rochemade ? Et peut-être un peu moins ?

Ce magnifique petit village traversé par la Cèze a un accès rapide à de nombreux sites et services. Cela le rend très attractif. La visite de ce village au cœur de la nature est une extraordinaire découverte : ses ruelles, son église et son panorama nous ont ravis. Son petit marché, ses animations culturelles et festives offrent aux citoyens un cadre de vie idéal. Le service de transport pour les enfants est un vrai plus. En revanche, on met un gros bémol sur la circulation piétonne et à vélo que l'on trouve dangereuse. L'aménagement d'une piste cyclable serait vraiment apprécié pour la sécurité.



Comment se passe votre enracinement dans la région ?

Notre arrivée au démarrage de saison ne nous a pas permis de nous présenter comme on l'aurait souhaité. Nous avons pensé pouvoir profiter de l'arrière-saison pour visiter et échanger davantage avec ses habitants, mais la fin de la saison 1 et la préparation de 2024 occupent une grande partie de notre temps. Il faut laisser le temps faire, notre organisation va prendre place. Malgré cela, nous avons quand même pu faire quelques rencontres de Rochemadois et Rochemadoises lorsque nous avons proposé des soirées ouvertes à l'extérieur. Nos échanges avec les commerces locaux et environnants ont permis aussi de nous faire connaître. L'adhésion à des clubs sportifs facilite aussi notre intégration et a permis de nouvelles connaissances. Nous remercions sincèrement tous les intervenants, les partenaires, les nouveaux amis, pour cette saison passée et espérons de nombreuses années à venir à travailler ensemble.

La prévention des risques

En Décembre 2023, le service des routes du Département a mis en place des barrières aux entrées de la route du pont Noyé. Celles-ci seront déployées lors d'alerte inondation.

Nous vous rappelons qu'il est dangereux de franchir les barrières lorsque celles-ci sont fermées.

Malheureusement des véhicules et des personnes s'engagent souvent pour aller voir la crue. Ces comportements sont à proscrire car ils peuvent mettre en danger leur intégrité physique.

Un exercice de prévention du risque inondation a été par exemple réalisé en 2023 par les élus et les employés de Mairie pour vérifier nos capacités à gérer un événement exceptionnel type 2002.

Les conclusions ont été bonnes avec néanmoins l'achat complémentaire de petit matériel de survie



Éclairage public d'énergie

Depuis le début de ce mandat, le conseil municipal s'est engagé, entre autres, dans les économies d'énergie sur l'éclairage public. Le changement de technologie (sodium vers LED) et la modernisation de nos armoires électriques nous a permis de réaliser dès 2023 de substantielles économies (-80 %) et ceci sans extinction totale des lumières la nuit. Surtout que les communes ne recevront aucune compensation de l'État malgré l'augmentation excessive des tarifs de l'électricité.

La diminution de l'intensité lumineuse la nuit permet également de diminuer la pollution lumineuse nocturne pour mieux profiter de la beauté des nuits rochegudoises et de protéger la faune nocturne.



Cependant certains riverains nous ont signalé des endroits dans les calades sous éclairés et potentiellement accidentogènes. Nous installerons donc prochainement, en 2024, de l'éclairage public dans ces secteurs.

Urbanisme

En mars 2022, la révision de la carte communale en place depuis 2013 fut votée pour se conformer à la Loi climat et résilience (3DS) de 2021 qui comporte des dispositions qui visent à adapter les règles d'urbanisme pour lutter contre l'étalement urbain, protéger les écosystèmes et intégrer les dernières réglementations législatives (porter-à-connaissance feux de forêt, retrait d'argile, gaz radon...) avant 2026.

Dès les premières réunions avec un cabinet spécialisé dans l'urbanisme, les élus ont réalisé que le chemin serait long et compliqué. Rapidement, les échanges avec les services de l'État ont fait remonter les contraintes de la loi 3DS avec le Zéro artificialisation nette (ZAN). En résumé, on calcule l'urbanisation effectuée entre 2011 et 2021, et on divise par deux pour obtenir le potentiel constructible futur (2021- 2031). Cependant les bases foncières bougent. Ce n'est plus la carte communale (zone constructible) actuelle qui est prise en compte mais un concept dit « emprise urbaine 2021 » qui fait référence. Celui-ci est nettement plus petit que la carte communale actuelle. Donc malgré notre potentiel constructible futur positif, le résultat obtenu est plus petit que les zones constructibles actuelles ! Ceci est inacceptable pour les élus. Nous avons demandé à nouveau une réunion avec la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) pour valider nos calculs et conclusions. On ne peut voir amputer notre territoire rural d'un potentiel foncier futur. Ce dossier est suffisamment explosif pour qu'une réunion publique soit organisée début 2024 afin d'exposer l'ensemble des faits et données et que vous compreniez les éventuelles conséquences locales.



Toutes les communes sont confrontées à cette problématique et malgré nos échanges quelquefois musclés avec nos sénateurs, députés et administration, la situation semble figée ! Rendez-vous en janvier pour échanger sur ce sujet sensible et complexe.

Noël 2022

Sous un beau soleil hivernal, les enfants ont pu faire des bulles géantes dehors et se faire maquiller par Martine Boutin de la Palette. Le Père Noël était bien présent avec une petite nouveauté. Les jouets offerts par la municipalité sont arrivés dans des brouettes. Le goûter fut partagé dans la bonne humeur et la gaieté. Les traditionnelles photos avec le Père Noël ont été réalisées.



Parallèlement, les colis des aînés ont été distribués. Cécile et Adam se sont répartis leur distribution dans les hameaux. L'accueil fut comme d'habitude très chaleureux.

L'Esat la Cézarenque a comme d'habitude confectionné de très beaux colis avec des produits de qualité en circuit court.

Nous espérons que ces gestes fraternels contribuent à un beau Noël.

Certains aînés ont préféré faire des dons aux associations locales.



La municipalité s'est dotée depuis quelques années d'un site Internet institutionnel :

www.rochegude30430.fr

N'hésitez pas à le consulter, il contient un ensemble de rubriques qui devraient apporter un grand nombre de réponses à vos questions.

Vous pouvez aussi consulter toute l'année le blog personnel de Pierre Chante : <http://rochegude-chante.over-blog.com/>

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public.

Tél : 04 66 24 45 27

Le lundi et jeudi de 14h à 16h

Le mardi de 9h à 12h

Le vendredi de 9h à 12h sur rendez-vous.



Pour contacter la mairie par email : mairiderochegude@orange.fr

État civil

MARIAGE :

SIMON Michel Robert Samuel et MOUTOUNET Bertrand le 29 avril 2023

RODAT Patrick Jean Aimé et MASSOL Catherine Anne Claudine le 16 septembre 2023

DÉCÈS :

OZIL Jean-Louis Philippe le 25 juin 2023

COLIN Maryline Joëlle Andrée le 5 juillet 2023

SENFTE Helga Hildegard le 17 juillet 2023

CHABRIER Pierre Jacques le 12 octobre 2023

DELASPRES Lucien Pierre le 4 novembre 2023

NAISSANCE :

ZOUHIG Ishac Anouar Bennaceur né le 17 septembre 2023

BULLETIN COMMUNAL 2022

Responsable de la publication : Patrick DUMAS, Maire de Rochegude. Tirage : 180 exemplaires

Conception et réalisation : Patrick DUMAS

Photographies : Pierre CHANTE, Marc ANSEL, Monique ROUSSEL et autres auteurs

M. le maire : Patrick DUMAS ; les adjoints : Cécile OZIL, Adam TESTUD

Les conseillères et conseillers : Agathe BONZON, Catherine Colas, Audrey PIANA, Laurence Gomes, Remy CHANTE, Benoit POTIER, Jean-Jacques SALA, Michel SIMON

Les employés municipaux : Françoise CAYET, Vanessa COLONNA, Valérie GRAND, Philippe LOLO, Ahmed SOULI